

## TEMOIGNAGES

JEUDI, 26 juin 1958,  
10 heures du matin.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, comme nous sommes en nombre nous allons commencer immédiatement.

Avant de faire aucun exposé préliminaire, permettez-moi de vous dire que nous avons la bonne fortune d'avoir le ministre avec nous ce matin. Il s'est absenté momentanément d'une réunion très importante. Donc, afin de l'entendre, nous dispenserons-nous pour le moment de certaines observations qui s'imposent au début.

Cependant, il nous faut tout d'abord une motion pour que soit autorisée l'impression du nombre requis d'exemplaires du dossier imprimé.

M. MONTGOMERY : Monsieur le président, appuyé par M. Thomas, je propose que, conformément à l'ordre de renvoi du 23 juin 1958, le Comité, jusqu'à nouvel avis, fasse imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 250 en français de ses procès-verbaux et témoignages.

Le PRÉSIDENT : Nous avons la motion. Y a-t-il contestation? Etes-vous tous en faveur? Ceux qui sont contre, s'il y en a? La motion est approuvée.

Maintenant, M. Brooks nous donnera un bref exposé et nous présentera les hauts fonctionnaires de son ministère qui sont avec nous ce matin. Je vous en prie, monsieur le ministre.

L'hon. ALFRED JOHNSON BROOKS (*ministre des Affaires des anciens combattants*) : Monsieur le président, messieurs, je dois tout d'abord m'excuser de toujours paraître pressé lorsque j'assiste à une assemblée de mon propre comité. Mais il se tient une réunion très importante du cabinet ce matin et je m'en suis absenté pour venir ici.

Je désire tout d'abord souhaiter la bienvenue aux membres du Comité. Je l'avais déjà fait l'autre jour de sorte que vous êtes deux fois ou même trois fois bienvenus ce matin.

J'avais exposé au Comité il y a quelques jours le travail qu'il aurait probablement à faire au cours de la présente session.

Il serait tout d'abord question, ai-je dit, des prévisions de dépenses. Elles ont déjà été soumises au présent comité des affaires des anciens combattants. Après quoi, certains projets de loi seront soumis au Comité.

Notre programme législatif ne sera pas particulièrement imposant cette année ou au cours de la présente session. Nous comptons que celle-ci ne durerait pas très longtemps et que nous n'aurions pas le temps d'aborder un grand nombre de questions de législation.

Vous pouvez constater que quelques résolutions sont présentement inscrites à l'ordre du jour. Une d'elles traite de la Loi sur l'assurance des anciens combattants qui est naturellement la loi sur l'assurance à l'intention des anciens combattants de la seconde guerre mondiale, de la guerre de Corée et autres. Certaines modifications seront également apportées à la Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays qui était la loi sur l'assurance à l'intention des anciens combattants de la première guerre. Elles seront probablement portées à l'attention du comité d'ici très peu de temps.

J'espère aussi avoir un autre projet de loi concernant l'éducation des enfants des morts de la guerre. Aucune décision finale n'a encore été